



RELEVÉ DE PROPOSITIONS COMMISSION SYNDICALE GHN DU 11 janvier 2022

1) Principales évolutions sociales

A la suite de l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} janvier 2022, les six premiers échelons de la grille des salaires de la convention collective des centres équestres ont été rattrapés et seront mécaniquement réévalués à minima au niveau de ce dernier.

Dans un contexte d'inflation et de croissance la commission syndicale propose au Président du GHN une augmentation généralisée des différents coefficients jusqu'à 3 %. Un supplément de 0,5 % pourrait être apporté. Cette augmentation représente un effort important pour les employeurs mais permettra de maintenir une attractivité positive de ces emplois pour les entreprises du secteur.

2) Loi pour la gestion de la crise sanitaire – les dernières évolutions



Le texte est actuellement encore en discussion au Sénat. Les mesures indiquées au présent compte-rendu sont susceptibles d'être amendées d'ici la fin du travail parlementaire.

La principale mesure devrait concerner le passage d'un pass sanitaire à un pass vaccinal. Cela signifie que pour les lieux concernés, seul un protocole vaccinal complet permettra un accès. Les cavaliers de moins de 16 ans ne devraient pas être concernés.

Le **contrôle d'accès** est toujours en vigueur concernant les 12 ans et plus et le pass vaccinal devrait remplacer le pass sanitaire pour les cavaliers majeurs. Le pass sanitaire resterait en vigueur pour les 12-16 ans.



Les mesures d'isolement

	Vous êtes positif	Vous êtes cas contact
Vous avez un schéma vaccinal complet (avec dose de rappel si nécessaire) 	Isolement pendant 7 jours à partir du jour du test positif L'isolement peut être levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et l'absence de symptômes	- Pas d'isolement - Test de dépistage antigénique ou PCR le 1 ^{er} jour - Autotest au 2 ^{ème} puis au 4 ^{ème} jour
Vous n'êtes pas vacciné ou vous n'avez pas de schéma complet de vaccination 	Isolement pendant 10 jours à partir du jour du test positif L'isolement peut être levé au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et l'absence de symptômes	- Test de dépistage antigénique ou PCR le 1 ^{er} jour - Isolement pendant 7 jours - Second test 7 jours après le dernier contact avec la personne positive

Port du masque

En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Scolaires

Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...

Bénévoles et salariés

Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.

Spectateurs

Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1^{ère} personne et respect des gestes barrières. Il est recommandé qu'une distance minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne assise ou chaque groupe jusqu'à dix personnes venant ensemble.

Vestiaires

Ouverts

Restauration, buvette :

Lors d'événements, dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres.



Au quotidien, les buvettes sont à proscrire dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc. Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.

Vie démocratique associative

Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.

3) TVA : Point sur le nouveau texte Européen perspectives et stratégie GHN

- Evolution des textes européens : Le 7 décembre dernier, les 27 ministres des finances de l'Union Européenne ont trouvé un accord concernant l'évolution des règles actuelles régissant les taux de TVA applicables aux biens et services. Cette évolution ouvre la possibilité « juridique » d'appliquer un taux réduit de TVA « Aux équidés vivants et à la fourniture de services liés aux équidés vivants ».
- Dernière étape UE : Cette mesure ne sera, en effet, acquise qu'après un vote définitif par le Conseil de l'Union Européenne au printemps 2022.
- Perspectives en droit français : A la suite de l'adoption définitive, il reviendra à l'État français de déterminer son choix. Taux réduit ou non, applicable à qui et à quel taux seront sources d'arbitrage.
- Perturbation du calendrier : La France connaîtra deux échéances électorales nationales au printemps. Les travaux effectifs concernant la TVA ne pourront se mettre en place qu'à l'issue de ces échéances.

Le GHN, et les deux syndicats des courses ont écrit un courrier au Président du conseil de la filière afin qu'il réunisse l'ensemble des acteurs pour interpeler les candidats aux présidentielles mais également aux législatives concernant cette question de fiscalité de la filière.

La commission confirme la nécessité d'interroger à ce propos les candidats à la présidentielle. Un document permettant de connaître la position des candidats aux législatives à ce propos sera mis à disposition des délégués.



4) Représentativité confirmée du GHN - rappel des enjeux et perspectives

Par son arrêté du 8 novembre 2021, le Ministère de l'emploi et de l'insertion a validé la représentativité du GHN pour quatre ans.

Pour la deuxième fois depuis la réforme de la représentativité patronale en 2014 et comme tous les quatre ans, l'audience des organisations d'employeurs a été mesurée au niveau des branches professionnelles.

- Groupement Hippique National (GHN) : 61,73 % ;
- Association des Entraîneurs de Galop (AEDG) : 24,61 % ;
- Syndicat des Entraîneurs Drivers et Jockeys de Trot (SEDJ) : 13,66 %.

En complément, la procédure conduite par la FFE pour réclamer la représentativité a été déboutée par le Conseil d'État.

5) Décisions prises à l'occasion du Comité Directeur de décembre

Fiscalités des carrières (dossier concernant principalement les départements des Hauts de France) : Vérification des motifs de dégrèvement reçus, remonter des dossiers litigieux auprès de Martine Leguille Balloy, faire poser une question parlementaire d'ici le 24 février.

Loi lutte contre la maltraitance animale : Suivre le travail du MAA dans la mise en application des décrets à venir en particulier concernant les articles 1 et 7. Le dispositif « capacité détenteur d'équidé » de la FFE a le mérite d'être accessible aux clubs et leur permet d'envisager un nouveau marché.

BEA consultation du MAA à propos de l'élaboration de la feuille de route BEA concernant les équidés de sports, de loisirs et de travail : Eviter toute approche normative et valoriser la charte professionnelle.

BEA Divers : A la suite de l'affaire des poney « parisiens » faire un courrier au Président de l'association des maires de France afin de sensibiliser ceux-ci sur les intérêts et atouts des chevaux dans les villes.

Défibrillateur : Poursuivre la promotion du dispositif et alerter sur le démarchage intempestif. Visio Schiller programmée le 18 janvier.

ATM Équidés ANGEE : Communiquer sur l'implication GHN au sein de l'ATM et rappeler le fonctionnement et les tarifs après négociations. (La question de la priorité ERP et du N° de cheptel sont régulièrement rappelées).



Relation conseils des chevaux : Une rencontre avec le Président a eu lieu fin d'année. Un travail est en cours pour améliorer la représentativité du GHN au sein du conseil. Un siège national est en discussion. Le représentant légitime concernant les activités équestres est le Président de CRE. En pièce jointe le site de chacun des conseils des chevaux afin de permettre aux délégués un accès facile.

Le GHN a intégré un groupe de travail interprofessionnel à propos de la viande. La question d'un sas de six mois pour revenir sur l'exclusion définitive est au centre des discussions ainsi que la veille concernant les exclusions « idéologiques ».

Concours du meilleur apprenti de France : Le GHN apportera son concours dans la promotion et la mise en œuvre des jurys. Les quatre métiers concernés sont :

- Palefrenier-Soigneur « Mégane Bourlier »
- Lad-Driver « Alain Pagès »
- Cavalier d'entraînement « Cordélia Van Zuyelen »
- Enseignant d'équitation « Jean-Luc Force »

Kavalog : Création d'un groupe de travail pour émettre les recommandations utiles. RDV Lundi 17 janvier.

6) Nouveaux collègues GHN – Présentation des membres

Compositions des collèges

Collège des jeunes	Collège des sages
Anthony Bouchon - BFC Emmanuelle Céréso - Occ Charlène Deuquet - CVL Martin Guibout - IDF Margaud Hubert - CVL	Jean Christophe Duterte - BFC Jacqueline Panis - GE Jean François De Mieulle - CVL Yves Lavarec - BRE

Le collège des jeunes s'est réuni une première fois pour une réunion consacrée à l'installation du collège. Celle du collège des sages est prévue ce vendredi.

L'accompagnement à l'installation et formation des dirigeants sont les priorités 2022 identifiées.



7) Adhésion point à date

ADHESION SYNDICALE	120 €	162
ADH PREM CA < 100 000 €	240 €	465
ADH PREM CA > 100 000 € ET < 250 000 €	360 €	238
ADH PREM CA > 250 000 ET < 500 000 €	480 €	65
ADH PREM CA > 500 000 €	840 €	22
PORTEUR DE PROJET	360 €	11

Un listing des adhérents n'ayant pas renouvelé sera produit aux délégués d'ici fin janvier.

8) Elections des CRE et CDE

Un courrier de félicitations sera produit et adressé aux délégués afin qu'ils puissent eux-mêmes l'adresser aux nouveaux élus.

9) Tableau de suivi des indicateurs économiques

Un tableau formulaire permettant le recueil des données a été produit. Il est transmis aux délégués afin qu'ils puissent nous remonter les éléments.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfOICB2DATPTazZUD76mPixG1NApw7nNB4OLzY0Ds_Sst_p9cg/viewform?usp=sf_link

10) Assemblée Générale du GHN

L'Assemblée Générale sera organisée à Deauville les 4 et 5 avril prochains. Une soirée dédiée au bien-être animal sera proposée. La commission confirme qu'une petite participation pourrait être demandée.

11) Questions en région

Les doubles adhésions GHN FNSEA sont maintenues partout où elles existaient.

Ludovic Quenet

Secrétaire Général du GHN